



Droits et obligations du patient

En tant que patient, parent ou tuteur au Nationwide Children's Hospital, il est de votre droit de :

1. Être un partenaire du personnel hospitalier dans le cadre de vos soins ou de ceux de votre enfant.
2. Être appelé par votre nom et recevoir le nom des médecins, des infirmières et des autres personnes fournissant des soins.
3. Recevoir des soins du personnel hospitalier qui respecte vos valeurs personnelles, vos croyances et coutumes, indépendamment de votre race, de votre origine ethnique, de votre sexe, de votre religion, de votre orientation sexuelle, de votre identité ou expression sexuelle, de votre origine culturelle, de votre niveau de revenu (statut socio-économique), de votre handicap physique ou mental, de votre éducation ou de votre maladie.
4. Vous adresser au personnel hospitalier pour qu'il écoute ce que vous dites, tienne compte de vos opinions et de vos choix et réponde à vos questions. Savoir que vous pouvez participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre plan de soins, de votre plan de sortie, et que vous pouvez exprimer vos sentiments et recevoir des réponses attentionnées.
5. Recevoir des soins rapides et attentionnés qui respectent votre routine quotidienne dans la mesure du possible et vos besoins de repos et d'apprentissage.
6. Faire notifier votre admission à l'hôpital à un membre de votre famille de votre choix et à votre médecin.
7. Avoir votre famille et vos amis auprès de vous pour vous réconforter et vous aider à prendre soin de vous lorsqu'ils le peuvent, et avoir quelqu'un d'autre qui puisse prendre des décisions relatives à vos soins et à votre traitement, lorsque vous n'en êtes pas capables.
8. Recevoir des analgésiques et d'autres formes de soins de confort en cas de besoin, et ne pas être immobilisé, excepté en cas de nécessité pour votre sécurité ou celle des autres.
9. Recevoir des soins et un traitement dans un environnement sain et propre, et être à protégé contre le harcèlement et des abus de toute nature.
10. Obtenir autant d'informations que possible afin de vous aider à décider si vous consentez au traitement ou si vous le refusez.
11. Avoir accès à un interprète en cas de besoin.
12. Avoir une intimité pendant les examens et le traitement et garder confidentielles les informations relatives à votre maladie.

13. Avoir accès à votre dossier médical, sauf si la loi l'interdit. Personne d'autre n'aura accès à votre dossier médical sans votre accord, sous réserves des dispositions de la loi.
14. Être informé de ce que vous devez savoir et faire à votre retour chez vous. Avoir de l'aide pour obtenir des services de soins à domicile pour vos soins post-hospitaliers lorsqu'ils sont nécessaires.
15. Faire une suggestion ou soumettre une plainte au responsable du service ou de la clinique ou encore au bureau des relations avec les patients et les familles. Vous pouvez joindre le bureau des relations avec les patients et les familles en personne ou par téléphone au 614-722-6594 pour faire entendre vos plaintes et/ou les résoudre. Vous pouvez également faire un rapport au Service de la santé de l'Ohio au 1-800-342-0553 et vous pouvez contacter la Commission mixte au 1-800-994-6610. Les patients souffrant de troubles du comportement peuvent contacter le Service de la santé mentale et de toxicomanie de l'Ohio au 1-877-275-6364.
16. Avoir le droit de décider et de documenter une directive préalable comme le permet la loi et de demander au personnel hospitalier et aux médecins d'accéder à votre demande.
17. Examiner vos factures médicales et vous faire expliquer les frais.
18. Avoir le droit de consentir ou de refuser de participer à tout programme de recherche.

En tant que patient, parent ou tuteur au Nationwide Children's Hospital, il est de votre responsabilité de :

1. Porter un badge d'identification du Nationwide Children's Hospital en permanence.
2. Fournir des informations complètes sur votre santé.
3. Suivre votre plan de traitement et d'informer votre équipe soignante en cas de douleur ou de changement de votre état.
4. Informer votre personnel soignant lorsque vous ne comprenez pas la raison pour laquelle certains soins vous sont administrés ou lorsque vous ignorez ce que l'on attend de vous.
5. Savoir que vous êtes l'unique responsable des conséquences issues de votre refus de traitement.
6. Respecter les règles de l'hôpital par respect pour les autres familles et le personnel hospitalier. Cela inclut le respect de la propriété d'autrui, la limitation du bruit et l'application de la politique antitabac.